



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 19 OCTOBRE 2009,  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2009-10-173

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal des l'assemblées du 8 septembre 2009 et du 14 septembre 2009.
- 4- Adoption des comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Rapport du Comité consultatif d'urbanisme.
- 7- Demande de dérogation mineure pour autoriser le déplacement d'une clôture de sécurité jusqu'à une distance de moins de .1 m de la limite de la propriété au 726, rue Notre-Dame sur le lot P-180.
- 8- Demande de soumissions pour les travaux de traitement UV
- 9- Demande de soumissions pour le déneigement de la route Laborde
- 10- Demande de soumissions pour le déneigement de la rue Hervé-Toupin
- 11- Soumission pour la réparation du rideau de scène au Centre
- 12- Travaux d'asphaltage
- 13- Contrat pour le déneigement des routes municipales
- 14- Modification du trottoir face au 1000, rue Notre-Dame
- 15- Mandat à Progestech pour l'émission d'une attestation d'expert
- 16- Fourniture d'un téléphone pour maire
- 17- Règlement autorisant l'assujettissement à la cour municipale de Trois-Rivières
- 18- Varia :
- 19- Période de questions.
- 20- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-174

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**SEPTEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2009 soit adopté tel que présenté

**ADOPTÉ** unanimement

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 14  
SEPTEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 2009 soit adopté tel que présenté

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-175

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 19 octobre 2009 pour une somme n'excédant pas 200 962.68 \$ pour la Municipalité.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre est déposée.

Note

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Le rapport du comité consultatif d'urbanisme pour l'assemblée du 21 septembre 2009 est déposé.

2009-10-176

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER  
LE DÉPLACEMENT D'UNE CLÔTURE DE SÉCURITÉ  
JUSQU'À UNE DISTANCE DE MOINS DE .1 M DE LA LIMITE  
DE LA PROPRIÉTÉ AU 726, RUE NOTRE-DAME SUR LE LOT  
P-180**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE Cet item soit remis à une prochaine assemblée.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-177

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE  
TRAITEMENT UV**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire installer un système de traitement UV pour assainir les eaux usées municipales ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été préparés par Pluritec Ltée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE les entreprises suivantes :

Wilfrid Allen Ltée, 118, rue de la Gare, St-Henri QC G0R 3E0  
Filtrum inc., 430, rue Lavoie, Vanier QC G1M 1B3  
Turcotte 1989 inc., 435, rue des Alleghanys, Beauport QC G1C 4N4

soient invitées à soumissionner pour la réalisation des travaux prévus aux plans et devis préparés par Pluritec Ltée pour l'ajout d'un système de traitement UV au système d'épuration des eaux usées municipales ;

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-178

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DE  
LA ROUTE LABORDE**

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été faites pour que la municipalité entretienne la route Laborde pour améliorer l'accès aux pistes de ski de fond ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE monsieur Marcel Chorel, Monsieur Philippe Pintal et monsieur Sébastien Marchand, soient invités à soumissionner pour réaliser les travaux de déneigement de la route Laborde sur une distance d'environ 500 m entre la route Ste-Marie et la fourche du chemin menant à la route 359.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-179

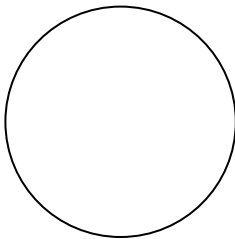
**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DE  
LA RUE HERVÉ-TOUPIN**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs constructions ont été implantées sur la rue Hervé-Toupin ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain, conformément aux dispositions de la loi sur les compétences municipales peut faire entretenir les voies de circulations ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE Entreprises M & R Massicotte et Déneigement Ricard soient invités à soumissionner pour les travaux de déneigement de la rue Hervé-Toupin



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-180

**SOUSSION POUR LA RÉPARATION DU RIDEAU DE  
SCÈNE AU CENTRE**

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Raymond Décors inc. pour la réparation du rideau de scène au Centre du Tricentenaire ;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Décors a proposé 3 options ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'option 3 soit acceptée soit :

Une pole à corde de 26 pi, ouverture au centre au coût 925 \$ plus taxes  
Installation d'une pole de 26 pi, au coût de 300 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-181

**TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain accorde le contrat d'un montant de 13 059.64 \$ taxes incluses à Jacques Arsenaault Asphalte inc. pour la réalisation des travaux d'asphaltage suivants :

1	Rue Marsolet et rue Hervé-Toupin	26 x 20 pointe à la rue
2	Route Batoche	15 x 6
3	Rang St-Pierre	20 x 13 – 10 x 10 doublage
4	Face au 203, route Ste-Marie	61 x 5 asphalte seulement
5	Chaque côté de la voie ferrée	22 x 20
6	Rang Ste-Marie	20 x 8
7	Stationnement face à l'église	70 x 4 (moyenne) 20 pi de bordure asphalte
8	Face au 111 rue Ste-Anne	15 x 15 x 3
9	Pose asphalte 200 pi	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préparation du terrain pour certains endroits</li><li>• Poser bitume amorçage aux endroits requis</li><li>• Fournir et poser asphalte</li><li>• Nettoyer les lieux</li></ul>	

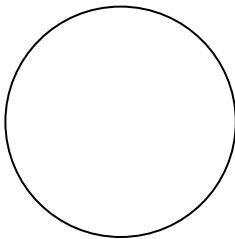
**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-182

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour les travaux de déneigement a été fait dans un journal et par le système d'appel d'offres électronique ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres, une seule soumission a été déposée ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE le contrat pour le déneigement des routes municipales soit accordé à Transport R. Brouillette pour une durée de un (1) an en contrepartie d'un montant de 49 999.35 \$ avant taxes.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-183

**MODIFICATION DU TROTTOIR FACE AU 1000, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT les plaintes concernant le stationnement des véhicules sur le trottoir face au 1000, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la circulation piétonnière sur le trottoir est souvent rendue difficile à cause des véhicules qui sont stationnés sur ledit trottoir ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QU'une signalisation adéquate soit installée pour interdire le stationnement sur le trottoir et qu'une demande soit faite à la Sûreté du Québec pour intervenir lorsqu'il y a infraction.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-184

**MANDAT À PROGESTECH POUR L'ÉMISSION D'UNE ATTESTATION D'EXPERT**

CONSIDÉRANT QUE des activités de vente d'essence ont déjà eu lieu sur le terrain P-71, P-100 et 101 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire qu'une attestation d'expert en vertu du règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains soit émise suite à l'inspection du lot P-71, P-100 et 101 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronvost

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain mandate madame Nathalie Demers de Progestech pour la production d'une attestation d'expert en vertu du «*Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*» (c.Q-2m r.18.1.01)

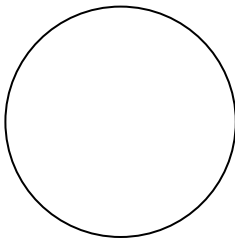
**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-185

**FOURNITURE D'UN TÉLÉPHONE POUR LE MAIRE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que le Maire puisse être facilement accessible ;

CONSIDÉRANT QUE des communications par téléphone ou Email doivent être régulièrement acheminées au Maire de la municipalité ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité fournisse au Maire de la municipalité un téléphone cellulaire et en assume les dépenses d'utilisation.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-186

**RÈGLEMENT AUTORISANT L'ASSUJETTISSEMENT À LA  
COUR MUNICIPALE DE TROIS-RIVIÈRES**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 14 septembre 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le règlement numéro 2009-16 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ce qui suit:

**Article 1**

La Ville de Trois-Rivières autorise la conclusion d'une entente modifiant l'Entente relative à la cour municipale commune entre la Ville de Trois-Rivières et la Municipalité de Batiscan et la Ville de Bécancour et Municipalité de Champlain et la Municipalité de Sainte-Anne de la Pérade et la Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes et la Paroisse de Saint-Maurice et la Paroisse de Saint-Narcisse et la Municipalité de Saint-Prosper et la Municipalité de Saint-Stanislas afin notamment de permettre à la MRC des Chenaux de soumettre son territoire à la compétence de la cour.

**Article 2**

Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

**Article 3**

Le présent règlement remplace le règlement 94-02 autorisant la conclusion d'une entente concernant l'utilisation de la Cour municipale de Trois-Rivières Ouest par la municipalité de Champlain édicté par l'ancienne Ville de Trois-Rivières Ouest le 15 mars 1994.

**Article 4**

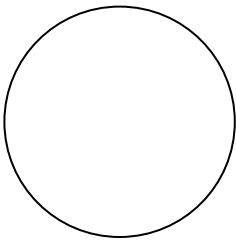
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-10-187

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Jean-Robert Barnes, Maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier